

Printemps 2023

Numéro 161

*Le Petit*

# AIGULINOIS

— BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AIGULIN —

LE DOSSIER > PAGES 11 À 15

## Édition 2023 : Un magnifique Carnaval



[www.saint-aigulin.fr](http://www.saint-aigulin.fr)

P.11-15  
LA REVITALISATION  
DU CENTRE-BOURG

P.15  
NOUVEAU COMMERCE :  
Ô SNACKY

P.21  
LE DÉBROUSSAILLAGE  
EST OBLIGATOIRE



# ÉDITO

# C

## nières Saint-Aigulinoises, Chers Saint-Aigulinois,

Chaque année, la commune investit pour la jeunesse, les écoles, les économies d'énergie, la rénovation des bâtiments publics, ses associations et divers projets... malgré un contexte qui prône plus de sobriété et un budget qui se tend...

En cette veille de validation de budgets, la feuille de route du conseil municipal au titre de l'année 2023 est la suivante :

- Mettre un éclairage au city-stade et intégrer un skatepark sur le site du complexe sportif ;
- Une Aire de jeux pour enfants va être installée devant le théâtre Tony Poncet, ainsi qu'une clôture pour sécuriser le site et protéger les enfants ;
- Remplacer l'éclairage de l'école maternelle par un éclairage LED ;
- Commencer la rénovation de l'éclairage public dans les rues, par un éclairage LED.
- La municipalité réfléchit à l'installation d'une vidéosurveillance sur la commune afin de lutter contre les incivilités permanentes de certains individus, sur plusieurs sites de la commune.
- Les études sont en cours, et nous devrions voir apparaître les premières caméras très prochainement.
- La municipalité va continuer à installer des citernes incendie ou des poteaux incendie lorsque cela est possible, afin de se mettre en conformité avec le Règlement Départemental de Défense Contre l'Incendie ;

“ Nous investissons malgré la sobriété du moment ”

– L'état de nos routes communales n'est pas très satisfaisant. Cette année encore, nous allons refaire des portions de routes, afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers ;

– 2 gîtes de la Dronne vont être réhabilités et refaits entièrement afin de poursuivre le programme pluriannuel ;

– Le remplacement de la toiture du gymnase Guy Epaud est à l'étude pour pallier les nombreuses fuites. Malheureusement cette toiture contient de l'amiante, ce qui augmente considérablement le coût. Ensuite il est prévu la pose de panneaux photovoltaïques sur la nouvelle couverture ;

– Le remplacement de la toiture de l'école primaire et de son gymnase. Là encore de nombreuses fuites persistent et l'absence d'amiante facilitera le chantier ;

– La tempête de grêle de juin dernier, a mis en évidence qu'il fallait prévoir le remplacement de la couverture de l'ancienne mairie où se situent la médiathèque, l'ADMR et diverses salles associatives. Il s'agit ici d'une couverture en ardoise ;

– L'étude pour la rénovation et la remise aux normes de la piscine. Plusieurs entreprises ont été contactées pour essayer de trouver différentes solutions

techniques et financières. Des dossiers de demandes de subventions supplémentaires ont été déposés, et sont en attentes de réponse. Nous avons encore besoin de temps pour aller au bout de ce chiffrage ;

– La rénovation et l'aménagement du bâtiment de l'ancienne trésorerie, pour accueillir et ouvrir une micro-crèche ;

– Les travaux de révision du PLU ont démarré pour être achevés début d'année 2026, avec un objectif de mise en conformité à la loi climat qui incite à rénover plutôt qu'à construire (principe du zéro artificialisation nette), ce qui aura une incidence sur la superficie des zones constructibles propres à notre commune ;

– Les travaux du Lotissement des Grands Champs ont débuté et vont durer entre 4 à 5 mois (sous réserve des intempéries) ;

– Enfin, les travaux du nouveau centre de secours ont démarré. La municipalité va réfléchir à la réhabilitation du bâtiment du centre de secours actuel, situé en plein centre bourg, ainsi qu'au réaménagement de la Place de la Victoire à partir des pistes de réflexion nées du plan guide réalisé dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée de chaque projet lors de nos communications futures.

Bon printemps à tous !

Christophe BONNIN  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

# SOMMAIRE



## N°161

Bulletin Municipal d'Informations  
de la mairie de Saint-Aigulin  
1 rue Victor Hugo  
17360 SAINT-AIGULIN  
Tél. : 05.46.04.80.16  
Fax : 05.46.04.88.13

### Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Fermée le samedi

### Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

### Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr  
www.facebook.com/Saint-Aigulin-Demain

### Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

### Rédaction :

Anne Dribault

### Comité de lecture :

Dany Cellier  
Monique Blasquez  
Maryse Benoteau  
Hélène Legendre  
Audrey Mespède  
Claude Garnier

### Maquette, mise en page

### et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

### Crédits photos :

Couverture : ASA  
Dépôt légal : n°1217 à parution

### Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les  
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,  
contactez le service informa-  
tion au : **05.46.04.80.16**

Vous pouvez aussi le télécharger  
sur le site de la mairie :  
[www.saint-aigulin.fr](http://www.saint-aigulin.fr)  
ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les  
personnes qui ont collaboré à  
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés  
à cette brochure, des erreurs  
ont pu se glisser, merci de bien  
vouloir nous en excuser. Sous  
réserve d'erreurs typogra-  
phiques.

*En fonction des impératifs  
communaux, (délai, espaces  
disponibles, etc.) le rédacteur  
en chef se réserve le droit de  
modifier, raccourcir, ou ne pas  
publier, les textes qui lui  
parviennent.*

**Parution du prochain  
numéro : mi-juin 2023**



## 4 NOTRE COMMUNE

Résumés des Conseils Municipaux :

- Séances du 12 janvier et 9 février

Carte d'identité et passeport : démarches

La fête des voisins 2023

Les services techniques : une nouvelle recrue

Du nouveau à l'Inter-associations



## 11 DOSSIER

Revitalisation du centre-bourg et des alentours :

- Urbanisme : Où en sommes-nous ?

- Réhabilitation : l'OPAH

- Lotissement des Grands-Champs

- La nouvelle banque postale

- Le SCoT

- Demande d'autorisation d'urbanisme en ligne



## 16 VIE LOCALE

Carnaval 2023

Un été festif avec l'ASA

École élémentaire Jean Ferrat

Journée Portes Ouvertes à la maternelle

Commémoration du 19 mars

Lutte contre le frelon asiatique et le débroussaillage

Les restos du cœur arrivent - Ferme du Petit Mondain



## 22 VIE ASSOCIATIVE

USAS Football - Comité des fêtes

Tennis Club - Club de l'amitié et du sourire

Karaté club - Majorettes de Saint-Aigulin

Art, Culture et Loisirs

Saint-Aigulin Karaté Club

AOSA - ARHSA

Amicale des Sapeurs Pompiers

26 **VIE PRATIQUE**

27 **AGENDA**

## VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

**PERMANENCES DU MAIRE** sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Brigitte QUANTIN

**PERMANENCES DES ADJOINTS** sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Christophe BONNIN

■ Anne DRIBAUT

■ Yves REIGNER

**DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS** sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

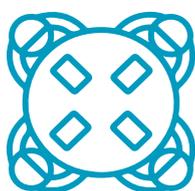
■ Dany CELLIER

■ Jacques JULLIEN

■ Patrice PELET

■ Philippe PERNA

■ Jacky GARD



### Séance du 12 janvier 2023

Extraits du Compte rendu des délibérations du conseil municipal  
Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

#### OBJET : OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'ANNÉE 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Primitif de la Commune, le Budget Annexe des Barails d'Aigulin, le Budget Annexe du Centre-bourg et le Budget Annexe Lotissement les Grands Champs prévoient les recettes et autorisent les dépenses d'un exercice du 1er janvier au 31 décembre.

Pour assurer la continuité des engagements et des dépenses, dans l'attente du vote des crédits qui seront affectés lors du Budget Primitif de la Commune 2023, du Budget Annexe les Barails d'Aigulin 2023, du Budget Annexe du Centre-Bourg 2023 et du Budget Annexe Lotissement les Grands Champs

2023, et conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Autorise** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice sur tous les chapitres d'investissement du budget primitif de la Commune, du budget annexe des Barails d'Aigulin, du budget annexe du

Centre Bourg et du budget annexe du Lotissement les Grands Champs.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de signer tous les actes, pièces et documents relatifs à cette opération.

#### OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL : RECTIFICATION DÉPENSES DE PERSONNEL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget principal pour abonder le chapitre dépenses de personnel. En effet, les crédits votés sont insuffisants pour le paiement de l'assurance statutaire.

Madame le Maire présente donc la décision modificative :

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2022	D.M.	MODIFICATION
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
CHARGES GÉNÉRALES	ÉNERGIES	190 000,00 €	- 10 000,00 €	180 000,00 €
DÉPENSES DE PERSONNELS	PERSONNEL NON TITULAIRE	95 000,00 €	+ 10 000,00 €	105 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 264 683,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 264 683,40 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Approuve** la décision modificative n°4 du Budget Principal 2022.

#### OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE LES

## Séance du 12 janvier 2023 (suite)

**BARAILS D'AIGULIN :  
RECTIFICATION DÉPENSES DE  
PERSONNEL**

Madame le Maire expose au Conseil

Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget annexe les Barails d'Aigulin. En effet, en 2021, l'entreprise Lagarde et Laronze a effectué des travaux de réseau pluvial aux

Gites de la Dronne. Or, la facture n'a été présentée qu'en 2022 par l'entreprise, et celle-ci n'avait pas été prise en compte dans le budget primitif 2022.

CHAPITRES	ARTICLES	BUDGET 2022	D.M.	MODIFICATION
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
CHARGES GÉNÉRALES	RÉSEAUX	800,00 €	+ 500,00 €	1 300,00 €
DÉPENSES DE PERSONNELS	CRÉANCES EN NON VALEUR	95 000,00 €	- 500,00 €	2 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>124 243,75 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>124 243,75 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Approuve** la décision modificative n°1 du Budget Annexe les Barails d'Aigulin 2022.

**OBJET : FINANCES : DEMANDE DE  
SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES  
POUR LA RÉFECTION DE LA PISCINE  
MUNICIPALE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de réfection de la Piscine Municipale a débuté en début d'année 2021. Le montant des travaux avait alors été estimé à 431.221,40 € HT, soit 517.465,80 € TTC. Les travaux consistaient en :

– Mise en place de moquettes solaires sur le toit pour mise en place d'un système de chauffage de l'eau des bassins écologique et économique

– Réfection des bassins, qui à ce jour souffrent de fuites d'eau, augmentant

considérablement le coût en eau annuel. Deux demandes de subventions ont été faites sur cette base, et ont été accordées :  
– Une subvention, au titre du DSIL « Rénovation Énergétique », d'un montant de 171.355 €, soit 40% de la base subventionnable d'un montant de 428.386,35 €

– Une subvention, accordée par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, d'un montant de 142.303 €, soit 33% de la base subvention d'un montant de 431.221,00 €

Dans le courant du mois de juin 2021, devant les difficultés que présentaient la présentation d'un dossier d'appel d'offres solide, et sur les conseils de la SEMDAS, la Commune de Saint-Aigulin a décidé de recourir aux services d'un cabinet d'études pour l'aider à la prise de décision.

A cette occasion, divers sondages et visites sur place ont été réalisés. Il en est ressorti que les travaux initialement

envisagés devaient être complétés par d'autres interventions. En effet, l'état de la structure des bassins ne permet pas de procéder à une simple réfection, mais oblige la Commune à renforcer la structure des bassins, repenser toute la machinerie, le local technique étant obsolète et ne répondant plus à toutes les normes sécuritaires actuelles.

Après estimation, le coût des travaux a été réévalué à 996.000 € HT, soit un montant TTC de 1.195.200 €.

La charge pour la collectivité étant bien supérieure à celle du projet d'origine, Madame le Maire demande au Conseil Municipal, d'une part, d'acter le maintien des subventions déjà accordées par le Conseil Départemental et l'Etat, et de l'autoriser à procéder à la demande de subventions complémentaires auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 et du DSIL Grandes Priorités, selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	SOLLICITÉ OU ACQUIS	BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANT HT	TAUX INTERVENTION
DETR	Sollicité	996 000,00 €	298 800,00 €	30 %
DSIL Rénovation thermique	Acquis	428 386,00 €	171 355,00 €	40 %
DSIL Grandes priorités	Sollicité	996 000,00 €	149 400,00 €	15 %
Conseil Départemental	Acquis	431 221,00 €	142 303,00 €	33 %
<b>Sous-Total</b>			<b>761 858,00 €</b>	
Autofinancement		996 000,00 €	234 1421,00 €	23,51 %
<b>COÛT TOTAL</b>			<b>996 000,00 €</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Approuve** la modification du projet initial relatif aux travaux de réfection de la

piscine municipale, dont le montant a été réévalué à 996.000 € HT, soit un montant

## Séance du 12 janvier 2023 (suite)

TTC de 1.195.200 €

– **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023

– **Demande** le maintien des subventions déjà accordées pour ce projet, soit :

– Une subvention, au titre du DSIL « Renovation Energétique », d'un montant de 171.355 €, soit 40% de la base subventionnable d'un montant de 428.386,35 €

– Une subvention, accordée par le Conseil Départemental de la Charente–Maritime, d'un montant de 142.303 €, soit 33% de la base subvention d'un montant de 431.221,00 €

– **Approuve** le plan de financement établi

– **Autorise** Madame le Maire à solliciter les subventions suivantes :

– L'Etat, au titre de la DETR 2023, à hauteur de 40% de la dépense subventionnable établie au montant de 996.000 €, soit une subvention d'un montant de 298.800 €

– L'Etat, au titre du DSIL Grandes Priorités, à hauteur de 15% de la dépense subventionnable établie au montant de 996.000 €, soit une subvention d'un montant de 149.400 €

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

### **OBJET : FINANCES : DETR 2023 ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL : FINANCEMENT DES TRAVAUX RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE ET DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN FERRAT**

Madame le Maire Expose au Conseil Municipal le projet relatif à la réfection de la toiture de l'école et du gymnase de l'école élémentaire Jean Ferrat. En effet, il a été constaté que la toiture présente de nombreuses fuites, occasionnant des dégâts à l'intérieur des locaux, et ne permettant pas d'accueillir les élèves dans des conditions optimales. L'objectif est de procéder à l'étanchéité des locaux et une meilleure isolation du bâtiment.

Le montant total des travaux a été estimé à 234.451,00 € HT, soit 281.341,20 € TTC.

Afin de permettre le financement de ces travaux, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions suivantes :

L'Etat au titre de la DETR : à hauteur de 40% du montant hors taxe des travaux,

soit une subvention d'un montant de 93.780,40 €

Le Conseil départemental de la Charente Maritime au titre du fonds de revitalisation: à hauteur de 35% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 82.057,85 €.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Dit** que les travaux de réfection de la toiture de l'école et du gymnase de l'école élémentaire Jean Ferrat feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2023

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de consulter les entreprises

– **Sollicite** une subvention auprès de l'Etat, au titre de la D.E.T.R., au titre de l'enfance jeunesse / bâtiments scolaires, à hauteur de 40% du montant HT des travaux, soit une subvention d'un montant de 93.780,40 €

– **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente–Maritime, au titre du fonds de revitalisation, à hauteur de 35% du montant hors taxe des travaux, soit une subvention d'un montant de 82.057,85 €.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ACQUISITION DE TATAMIS AU DOJO DU GYMNASSE GUY EPAUD**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les tatamis du dojo sont dans un état de vétusté avancé.

Elle rappelle également au Conseil que le dojo est fortement utilisé, d'une part par le Club de Karaté de Saint–Aigulin, mais également par les élèves du Collège Bernard Roussillon.

Afin d'améliorer l'équipement du dojo, Madame le Maire propose de procéder à l'acquisition de nouveaux tatamis.

L'estimation de cet achat est évaluée à 5.602,80 € HT, soit 6.723,36 € TTC.

Afin de financer cet achat, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention d'équipement auprès du Conseil Départemental, au titre de la politique sportive, à hauteur de 25% du montant HT de l'acquisition, soit une

subvention d'un montant de 1.400,70 €.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Dit** que l'acquisition des tatamis, d'un montant de 5.602,80 € HT, soit 6.723,36 € TTC, pour l'équipement du dojo du gymnase Guy Epaud fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2023

– **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Politique Sportive, à hauteur de 25% du montant HT de l'acquisition, soit une subvention d'un montant de 1.400,70 €.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.



### **OBJET : TRAVAUX : APPROBATION DU PROGRAMME DE MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune. Ce projet consiste à faire remplacer le système d'éclairage par de l'éclairage LED.

Après consultation du SDEER (Syndicat d'Electrification et d'Equipeement Rural) de la Charente–Maritime, le montant de travaux a été estimé à 300.991,96 €. Le SDEER participant à hauteur de 50% des travaux, le reste à charge pour la Commune est estimé à 150.495,98€.

Ces travaux de modernisation par du luminaire LED permettrait à la Commune de réaliser une économie d'énergie non négligeable.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

## Séance du 12 janvier 2023 (suite)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet de modernisation de l'éclairage public de l'ensemble de la Commune
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

### **OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ DANS LA ZONE DES GRANDS CHAMPS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation du lotissement les Grands Champs.

Elle rappelle également aux membres du Conseil l'existence d'un terrain privé attenant à l'emprise du lotissement, cadastré section H n°1380, 1382 et 1384, d'une superficie totale de 2.186 m<sup>2</sup>, totalement enclavé.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle, afin de prévoir une éventuelle utilisation de cet espace foncier dans le cadre de la création du lotissement. Après concertation, la propriétaire serait d'accord pour céder cette parcelle à la Commune au prix de 8.000 €.

Egalement, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie de la parcelle cadastrée section H n°59, d'une superficie de 448 m<sup>2</sup>, présente un intérêt suite à l'acquisition de la parcelle précédente. Les propriétaires ont donné leur accord pour la vendre à la Commune, au prix de 300 €. Cette partie de parcelle n'étant pas bornée, Madame le Maire propose de faire procéder au bornage.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** l'acquisition du terrain cadastré section H n°1380, 1382 et 1384, d'une superficie totale de 2.186 m<sup>2</sup>, au prix de 8.000 €.
- **Approuve** le bornage de la parcelle cadastrée section H n°59, pour permettre l'acquisition d'une partie de cette parcelle, d'une superficie de 448 m<sup>2</sup>, au prix de 300€.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023.
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

### **OBJET : CONVENTION DE DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME (DÉMATÉRIALISATION ADS)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes ont l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme dématérialisée, conformément à L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration.

Cette prestation de service est assurée gratuitement par la Communauté de Communes de Haute Saintonge, service instructeur, pour la Commune.

Afin de mettre en place ce système au niveau communal, il convient d'autoriser Madame le Maire à l'effet de signer la convention de prestation de service entre la Communauté de Communes de Haute Saintonge et la commune, sur le fondement de l'article L. 5214-16-1 du CGCT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** Madame le Maire à l'effet de signer la convention de prestation de service entre la Communauté de Communes de Haute Saintonge et la commune, sur le fondement de l'article L. 5214-16-1 du CGCT.
- **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

## Séance du 9 février 2023



### **OBJET : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION D'UN SKATEPARK**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la création du City Stade, au complexe sportif, réalisé en 2022. Afin de compléter l'offre sportive de

proximité à l'attention des jeunes de notre territoire, il est proposé d'implanter un skate park, des tables de ping-pong et des panneaux de basket sur l'espace libre à côté du city stade.

Après devis, le montant du projet est établi à 28.332 € hors taxe, soit 33.998,40€ TTC.

Afin de financer ce projet, il est proposé de demander :

- Une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, au titre du « plan 5000 terrains de sports », à hauteur de 50 % du montant HT des travaux, soit une subvention de 14.166 €
  - Une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la Politique Sportive, à hauteur de 30 % du montant HT des travaux, soit une subvention de 8.499,60 €
- Madame le Maire demande au Conseil

Municipal de se prononcer sur cette décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les travaux de réalisation d'un skatepark, de tables de ping-pong et de panneaux de basket, afin de compléter l'offre sportive de proximité, pour un montant de travaux estimé à 28.332 € hors taxe, soit 33.998,40 € TTC.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023
- **Sollicite**, pour le financement de ces travaux :
  - Une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, au titre du « plan 5000 terrains de sports », à hauteur de 50 % du montant HT des travaux, soit une subvention de 14.166 €
  - Une subvention auprès du Conseil

## Séance du 9 février 2023 (suite)

Départemental, au titre de la Politique Sportive, à hauteur de 30 % du montant HT des travaux, soit une subvention de 8.499,60 €

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

### **OBJET : BÂTIMENT COMMUNAL : RÉSILIATION DU BAIL DE LOCATION AVEC LA POSTE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune va prochainement gérer une agence postale communale, dans les bureaux de l'actuelle Poste, bâtiment communal pour lequel un bail a été établi entre La Poste et la Commune. Afin de préparer la transition, il convient aujourd'hui de résilier le bail entre la Commune et La Poste. La date d'effet de cette résiliation est fixée au 31 mars 2023, pour une ouverture de l'agence postale communale au plus tard le 17 avril 2023, après réagencement du bureau et installation du nouveau matériel par la Poste.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la résiliation de ce bail.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Autorise** Madame le Maire à l'effet de signer la résiliation du bail de location entre la Commune et La Poste, à effet au 31 mars 2023.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

### **OBJET : FINANCES : TARIFS APPLICABLES AUX ASSOCIATIONS POUR L'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est apparu nécessaire de réglementer l'utilisation des salles communales par les associations.

Elle présente au Conseil la convention d'utilisation du Foyer Municipal, ainsi que de la Salle Jules Ferry.

Afin de couvrir les charges, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

– 25 € par utilisation du Foyer Municipal  
– 10 € par utilisation de la Salle Jules Ferry

– Chèque de caution de 150 €, destiné à couvrir les frais liés au non-nettoyage de la salle et / ou les éventuelles dégradations.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Approuve** les conventions d'utilisation du Foyer Municipal et de la Salle Jules Ferry par les associations

– **Approuve** les tarifs suivants :

– 25 € par utilisation du Foyer Municipal  
– 10 € par utilisation de la Salle Jules Ferry

– Chèque de caution de 150 €, destiné à couvrir les frais liés au non-nettoyage de la salle et / ou les éventuelles dégradations.

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

### **OBJET : FINANCES : PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE SAINT-AIGULIN AU CENTRE DE LOISIRS DE LA ROCHE-CHALAIS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Saint-Aigulin participe chaque année au financement de l'accueil des enfants de Saint-Aigulin au Centre de Loisirs de La Roche Chalais, sur la base de 10 € par jour et par enfant.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le montant de cette participation.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

– **1 abstention** (Christophe BONNIN)

– **17 voix pour**

– **Approuve** la participation financière de la Commune de Saint-Aigulin pour l'accueil des enfants de la Commune au Centre de Loisirs de La Roche Chalais

– **Dit** que pour l'année 2022, le montant de cette participation s'élève à 10 € par jour et par enfant.

– **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision

### **OBJET : FINANCES : DÉTERMINATION DU TARIF DE LOCATION DES BUREAUX DE PASSAGE DE LA MAISON DE SANTÉ**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité de louer deux

bureaux au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

A ce jour, les tarifs de location déterminés s'appliquent uniquement en cas de location mensuelle.

Suite à la demande d'une diététicienne, qui souhaite utiliser un de ces bureaux un jour par semaine, il conviendrait de déterminer un tarif de location à la journée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la location journalière d'un bureau à 15 € par jour, et lui demande de se prononcer sur cette décision.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Dit** que le tarif de location d'un bureau de la Maison de Santé Pluridisciplinaire est fixé à 15 € la journée

– **Mandate** Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

### **OBJET : APPROBATION D'UNE ÉQUIPE ESPACE VERT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE SAINTONGE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la commune de bénéficier de l'intervention d'une équipe espace vert de la Communauté des Communes dans le cadre de travaux ponctuels d'entretien des espaces verts et des rivières.

Considérant l'intérêt favorable de cette opération, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'intervention de cette équipe espace vert, et lui demande de l'autoriser à signer une convention de prestation de services avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge précisant les modalités d'intervention de cette équipe ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

– **Accepte** l'intervention de cette équipe espace vert

– **Autorise** Madame le Maire à l'effet de signer la convention de prestation de services avec la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge précisant les modalités d'intervention de cette équipe ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

## Séance du 9 février 2023 (suite)

### OBJET : MOTION RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN TERRESTRE DANS LA FORÊT DE LA DOUBLE

Considérant qu'une concertation / consultation a été initiée par le Préfet de la Dordogne sur un projet de cartographie de l'éolien terrestre en Dordogne, Considérant que le classement d'une grande partie de la forêt de la Double en zones « propices à l'éolien terrestre » soulève de nombreuses questions, Considérant que la riche biodiversité de la forêt de la Double est incompatible avec la réalisation de travaux nécessaires à l'installation d'éoliennes (déforestations définitives, plates-formes techniques, fondations de béton, tranchées de raccordement) et avec leur exploitation (impact résiduel sur les chiroptères et l'avifaune quelles que soient les mesures de réduction),

Considérant la forte vulnérabilité de la forêt de la Double face aux incendies, Considérant que l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse augmente le risque d'incendies, ; Considérant que l'intensité exceptionnelle des feux de forêt de cet été n'est pas prise en compte dans ce projet de cartographie et que le retour d'expérience de ces incendies a rappelé l'importance des moyens aériens pour lutter contre des feux naissants ou protéger les habitations, Considérant que les avions bombardiers d'eau ne peuvent pas intervenir à moins de 600 mètres de chaque éolienne, ce qui correspond à une surface d'exclusion de 113 hectares par éolienne, Considérant qu'il serait utile d'ajouter une zone tampon de 500 mètres à ces 600 mètres pour renforcer la sécurité des habitations les plus proches des éoliennes, Considérant que l'habitat est diffus dans

la forêt de la Double et qu'il n'est pas possible d'éloigner suffisamment les éoliennes des habitations, Considérant que la très grande majorité des communes de la forêt de la Double s'est déjà exprimée contre l'implantation de ce type d'installations dans la forêt de la Double, Considérant l'existence de solutions alternatives bien adaptées et bien acceptées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

– **2 abstentions** (Anne DRIBAUT, Patrick TISSEUIL)

– **16 voix pour**

– **Demande** que le projet de cartographie des zones propices au développement de l'éolien terrestre soit modifié et que la forêt de la Double soit classée en zone « non préférentielle ».

### DÉMARCHES



### **VOUS AVEZ DIT CARTE D'IDENTITÉ ET/OU PASSEPORT : ENTREZ C'EST (BIENTÔT) PAR ICI !**

**Prochainement dans votre espace France Services de Saint-Aigulin, il sera possible de faire faire votre carte d'identité et/ou votre passeport !**

Une retour des services de proximité qui avaient parfois perdu un peu de sens lorsque que l'on parlait délai de prise de RDV.

Mais en attendant qu'on ait une date de démarrage à vous annoncer, vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande sur le site de l'ANTS - Agence nationale des titres sécurisés.

Cette pré-demande vous permettra de gagner du temps lors du dépôt du dossier auprès de nos agents France Services.

### ASSOCIATIF

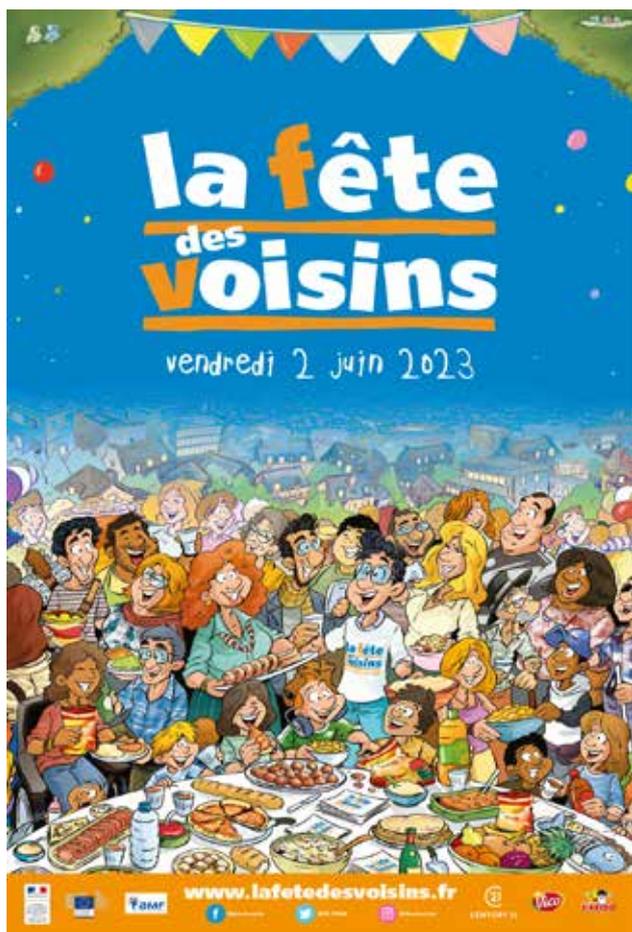
## Du nouveau dans notre inter-assos !

Au-delà des traditionnelles Assemblées Générales organisées en début d'année au sein de toutes les associations qui font vivre chaque jour notre commune et dont nous sommes fiers, la municipalité tenait à saluer particulièrement les actualités de l'inter-association saint-aigulinoise pour la symbolique qu'elle représente.

Quitter la présidence d'une association après tant d'années passées au service des autres et de son territoire, ce n'est pas rien ! Pas rien pour ceux qui s'en vont en regardant en arrière le travail accompli et ; Pas rien non plus pour ceux qui arrivent avec tout ce qu'il reste à faire pour que l'association perdure et laisse à son tour son empreinte !

Nous tenions donc à remercier ceux qui ont été pendant toutes ces années au service de la dynamique collective et à féliciter ce nouveau bureau qui aura pour objectif de remettre au centre des échanges, la question de la mutualisation.

Merci à vous !



**ÉVÈNEMENT**

## La fête des voisins : un rendez-vous pour recréer du lien !

La « Fête des Voisins », premier rendez-vous citoyen sur la planète, aura lieu le vendredi 2 juin 2023. Traditionnellement organisée le dernier vendredi du mois de mai, l'édition 2023 a été décalée au vendredi suivant pour cause du week-end prolongé de la Pentecôte.

Dans un contexte post covid où la cohésion sociale est aujourd'hui fragilisée et l'actualité morose, cette 24ème édition sera l'occasion pour nos concitoyens de se retrouver et de recréer le lien social distendu, dans un esprit de partage et d'échange.

La « Fête des Voisins » est aussi un événement qui permet de relancer le formidable élan de solidarité et de générosité qui s'est manifesté pendant la crise sanitaire. Cette fête fait écho au dispositif de mobilisation solidaire, "l'Heure Civique" où chaque habitant donne une heure par mois pour une action citoyenne ou solidaire (renseignements auprès de la maison France Services).

Nous vous rappelons que la mairie peut vous prêter du matériel (bancs, chaises...) pour l'organisation de cette journée particulière.

N'hésitez pas !

**SERVICES TECHNIQUES**

## Services communaux de la mairie



**Nous en profitons donc pour souhaiter la bienvenue à Jean-Luc ROULET qui rejoint notre collectivité !**

Originaire de Saint-Aigulin, il a pris ses fonctions au sein des services techniques le 20 février à temps complet. Avec une expérience dans plusieurs entreprises du secteur privé, notre nouvel agent viendra renforcer les compétences internes sur tout ce qui a trait à :

- au bâtimentaire : première maintenance des équipements, petites réparations, bonnes notions en électricité, plomberie...
- à la réalisation des travaux d'entretien des espaces verts, du cimetière communal (fauchage, tonte, débroussaillage...)
- au suivi des travaux d'entretien et de propreté de la voirie et des espaces publics.

Après deux départs à la retraite bien mérités du côté des services administratif et des écoles, c'est au tour des services techniques de renouveler une partie de ces équipes.

De quoi renforcer les compétences internes et compléter une équipe bien mobilisée au service de la commune.

## URBANISME

# Revitalisation de notre centre-bourg : où en sommes-nous ?



Une commune et son centre-bourg, à travers ses aménagements et ses équipements diffuse une image et émet des messages.

Redonner envie de s'installer dans une commune et son centre-bourg suppose de travailler en amont le récit de la commune.

en devenant Petites Villes de Demain, nous avons accepté ce challenge collectif !

Pour notre Saint-Aigulin de demain, quel message veut-on donner à voir ? Quelle histoire veut-on raconter ?

Rappel de la démarche initiée depuis plus de 2 ans maintenant :

### 1. ÉLABORATION DE NOTRE DIAGNOSTIC

Au sein de notre commune, l'élaboration de notre plan guide nous a permis d'identifier les atouts et les faiblesses tant en termes résidentiels, économiques que touristiques et d'écrire - en réponse - une partie de ce récit. Un récit porteur d'une vision et d'une promesse qui renvoient à l'identité de notre commune et de son bassin de vie. Ce travail s'est appuyé sur la mobilisation des forces vives et habitants du territoire mobilisés à différentes reprises sur l'année 2022.

A la lumière du projet de territoire, les orientations stratégiques mises en exergue par le biais du plan guide ont pointé différents leviers pour notre commune ;

- des connexions vers l'extérieur à renforcer (gare, lien avec la commune de La Roche-Chalais) ;
- créer une véritable centralité au cœur de la commune (habitat, commerce, espaces publics) ;
- ouvrir la commune vers ses espaces naturels (Dronne notamment) ;
- renforcer la vocation culturelle et sportive de la commune ;
- pacifier les déplacements et donner une place aux alternatives à la voiture.

### 2. RÉPONDRE AUX BESOINS DES DIFFÉRENTS PUBLICS

Les habitants n'ont pas tous les mêmes attentes ni les mêmes besoins. Les centres-bourgs ne disposent pas tous des mêmes ressources et atouts pour répondre à

ces besoins. Par ailleurs, ces attentes évoluent au cours de la vie.

Sur Saint-Aigulin, un des enjeux du programme Petites Villes de Demain est de valoriser les atouts de notre centre-bourg : c'est ce qui nous permet à la fois de porter depuis près de dix ans un programme de lotissement aux Grands Champs et d'imaginer à proximité de celui-ci un concept de résidences inter-générationnelles gérées par un bailleur social le tout en accompagnant les propriétaires de biens immobiliers sur une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ancien.

Les besoins de mobilité domicile - travail sont de plus en plus importants alors que le télétravail se pose en alternative à ces besoins. La « non-mobilité » peut ainsi constituer une réponse aux difficultés de transports rencontrées. La mise à disposition d'espaces de travail dans les locaux de la Maison France Services - désormais gérée par notre commune - est également un outil de revitalisation opérationnel au service de notre centre-bourg !

### 3. S'ENGAGER À SOUTENIR NOTRE DÉMARCHÉ GLOBALE D'AMÉLIORATION DE NOTRE CENTRE-BOURG

Le contexte de sobriété ne peut être nié mais pour autant, notre commune se doit de se saisir de cette politique de revitalisation et de continuer à investir pour son avenir et ses enfants qui la feront vivre demain.

Notre centralité a une valeur à l'intérieur de laquelle l'enfant doit notamment avoir une place.

Notre collectivité travaille à repenser l'espace comme un espace de sociabilité, un espace ludique accueillant pour les enfants et familles. Penser ces espaces ludiques en centre-bourg c'est aussi signifier à de potentielles nouvelles familles qu'elles ont toutes leur place dans notre commune !

Investir pour nos générations futures, c'est aussi l'occasion de donner aux enfants l'envie de fréquenter notre centre-bourg en toute sécurité, de le pratiquer progressivement de manière autonome et favoriser les liens entre les générations.

Nous serons ravis de vous présenter prochainement les travaux réalisés qui sont destinés à ces enfants !

## RÉHABILITATION

# Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)



## OPAH : UN OUTIL INCITATIF QUI PERMET D'AMÉLIORER LES CONDITIONS D'HABITAT DE LA POPULATION

Le centre-bourg de Saint-Aigulin n'échappe pas à la règle... Il existe de nombreux bâtis anciens à rénover dont les coûts de réhabilitation sont plus élevés (1700€/m<sup>2</sup>) que les coûts moyens de construction dans le neuf (1400€/m<sup>2</sup>).

L'enjeu est donc de trouver des apports financiers extérieurs permettant d'optimiser le bilan économique d'une opération en réhabilitation afin de rendre ces produits immobiliers plus attractifs qu'ils ne le sont !

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui sera prochainement mise en œuvre sur l'ensemble de notre commune (centre-bourg et hameaux) permet la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logements. De manière plus générale, la politique de soutien de l'habitat ancien vise à :

- Améliorer les conditions de vie des occupants (habitat indigne, précarité énergétique, adaptation au vieillissement ou au handicap) ;
- Permettre la remise sur le marché locatif des logements vétustes ;
- Restaurer l'attractivité du centre-ville.

Il s'agit d'une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières.

Ce contrat lie la commune et l'EPCI compétent en

matière d'habitat, l'Anah (acteur central des OPAH) ainsi que l'Etat, pour une durée déterminée.

Sur Saint-Aigulin, la mission de "suivi-animation" sera confiée à un opérateur externe – Cittanova - qui interviendra sur le territoire à partir du mois de juin 2023. Cette mission suit la mise en œuvre (information, conseil aux propriétaires, aide au montage de dossiers) et le bon déroulement de l'opération.

### UN VOLET RENOUVELLEMENT-URBAIN SECTORISÉ

L'OPAH-RU est un programme de réhabilitation du parc privé sur un périmètre précis cette fois.

Sur Saint-Aigulin, il s'agit de la rue principale et de ses abords (de l'Eglise jusqu'au bureau de tabac). Dans les faits, le soutien financier sera plus important qu'en dehors de ce périmètre.

### DISPOSITIONS COMMUNES

- Le logement doit être achevé depuis plus de 15 ans
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier
- Les travaux doivent entrer dans une thématique de l'OPAH (efficacité énergétique, perte d'autonomie...) ;
- Le logement doit être destiné à la résidence principale du futur occupant
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel du bâtiment (labellisé RGE pour tous travaux en

lien avec l'isolation).

- Le logement doit se trouver dans un périmètre précis (la commune pour l'OPAH, l'avenue de Saintonge pour l'OPAH-RU)

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Pour les propriétaires occupants :

- Les revenus doivent être inférieurs à un plafond de ressources
- Engagement d'occuper le logement pendant 3 ans après les travaux

Pour les propriétaires bailleurs :

- Signature d'une convention avec l'ANAH à loyer maîtrisé avec engagement à louer le logement pendant 9 ans après les travaux
- à respecter les critères de décence définis par décret
- à louer le logement à des ménages dont les revenus sont inférieurs à un plafond de ressources
- à atteindre après travaux un niveau de performance énergétique correspondant au moins à 35% d'économies d'énergie.

## AVANTAGES :

- déduction fiscale sur les revenus fonciers
- valorisation de son patrimoine
- choix du locataire par le propriétaire

## QUELS SONT LES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES ?

Economie d'énergie  
Adaptation au vieillissement  
Habitat dégradé  
Rénovation façade

## QUEL INTÉRÊT DE VENIR RENCONTRER UN SPÉCIALISTE DE CITTANOVA CONCERNANT L'OPAH ?

D'informer sur l'ensemble des aides mobilisables en fonction du projet et des critères d'éligibilité

De définir précisément un programme de travaux cohérent techniquement et éligible aux aides de l'OPAH-RU.

D'établir un plan de financement prévisionnel des subventions possibles (Anah, Département, Communauté de communes, commune de Saint-Aigulin, caisses de retraite...).

De constituer le dossier de demande de financement auprès des financeurs publics.



## Lotissement des Grands-Champs : Les travaux ont (enfin) démarré !

Par nature, le lotissement répond aux demandes de nouvelles populations en quête d'espace et de campagne, de confort de vie, d'habitations plus performantes, d'infrastructures plus accessibles, de coexistence intergénérationnelle et de lien social.

Pour autant, l'enjeu est d'intégrer ces futures nouvelles habitations tout en respectant le paysage habité de notre commune.

En tout état de cause, les travaux ont démarré aux grands champs fin

février avant d'être stoppés pour cause de pluie courant mars. Le chantier durera entre 4 et 5 mois. Ce lotissement contient 30 parcelles dont les surfaces sont comprises entre 650 et 1000 m<sup>2</sup>.

Les premières parcelles pourront être réservées, et mises à la vente dès que le conseil municipal aura écrit et validé le règlement du lotissement, et défini le prix de vente de chaque parcelle.

## SERVICE PUBLIC



# La nouvelle Agence Postale

Depuis le 17 mars 2023, la Poste de Saint-Aigulin a fait peau neuve pour revenir en tant qu'agence postale communale après quelques semaines de fermeture.

La mairie qui reprend donc à son actif la gestion de cette agence postale a employé un agent supplémentaire pour conserver ce service à la population.

## MAIS ALORS QUELLES SONT LES DIFFÉRENCES ENTRE LA POSTE ET UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE ?

Et bien, il y en a peu !

D'abord, le nouveau bureau sera davantage ouvert. Les horaires d'accueil ont été définis de façon à bénéficier d'un accueil quotidien, matin ou après-midi afin de correspondre aux disponibilités de la population et de son bassin de vie :

- les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h,
- les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30

Les agents communaux ont suivi une formation dispensée par les équipes de la Poste afin d'assurer les mêmes services qu'auparavant : achats de produits postaux, colis, affranchissements, opérations bancaires etc. Seules les activités financières seront limitées dans leur montant et conditionnées à la présence de l'agent postal. Le conseil financier restera possible par internet, ou par téléphone ou en bureau de Poste.

A noter que le distributeur de billet lui n'a pas pu être maintenu mais les retraits d'argent liquide au guichet sont possibles à hauteur de 500€ par retrait.

La Municipalité espère ainsi que cette nouvelle organisation permettra, à minima, le maintien d'un service de qualité et une meilleure accessibilité pour tous les clients de La Poste.

## PLU ET LE SCoT

# Urbanisme : Compatibilité de notre PLU avec le SCoT

## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le SCoT est destiné à servir de **cadre de référence** pour aborder notamment les questions d'**organisation de l'espace** et d'**urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement**... Le SCoT en assure donc la cohérence et fixe le rapport de compatibilité pour les documents communaux dont le PLU.

## LE PLU : UN DOCUMENT D'URBANISME QUI VA PLUS LOIN QU'UN OUTIL DE PLANIFICATION

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de chaque commune est opposable. Il faut donc, pour que les prescriptions indiquées dans le SCoT soient respectées, que le PLU soit compatible avec le SCoT.

Avec tous les sujets qui ont été abordés au titre de notre politique de revitalisation par l'intermédiaire du plan guide réalisé dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, il nous incombe aujourd'hui et ce pour les **36 prochains mois** de réviser notre PLU afin de le mettre en conformité avec le SCoT validé à l'échelle de la Haute Saintonge en avril 2020.

Pour nous accompagner dans cette laborieuse mission, le cabinet Cittanova va jouer un rôle de **facilitateur** à travers une concertation élargie à l'échelle des espaces de vie constitués sur le Sud de notre intercommunalité.

## UNE MÉTHODOLOGIE OÙ LA PARTICIPATION CITOYENNE SERA AU CŒUR DE LA DÉMARCHE !

L'espace de vie que nous représentons comprend les communes de La Barde, Saint Martin de Coux, Boscarnant, La Genétouze (vient juste de valider son PLU) et Saint-Aigulin, la centralité.

Avec cette stratégie commune et la **participation active** des acteurs (élus, population...), nous serons

en mesure d'optimiser les coûts associés au travail à réaliser.

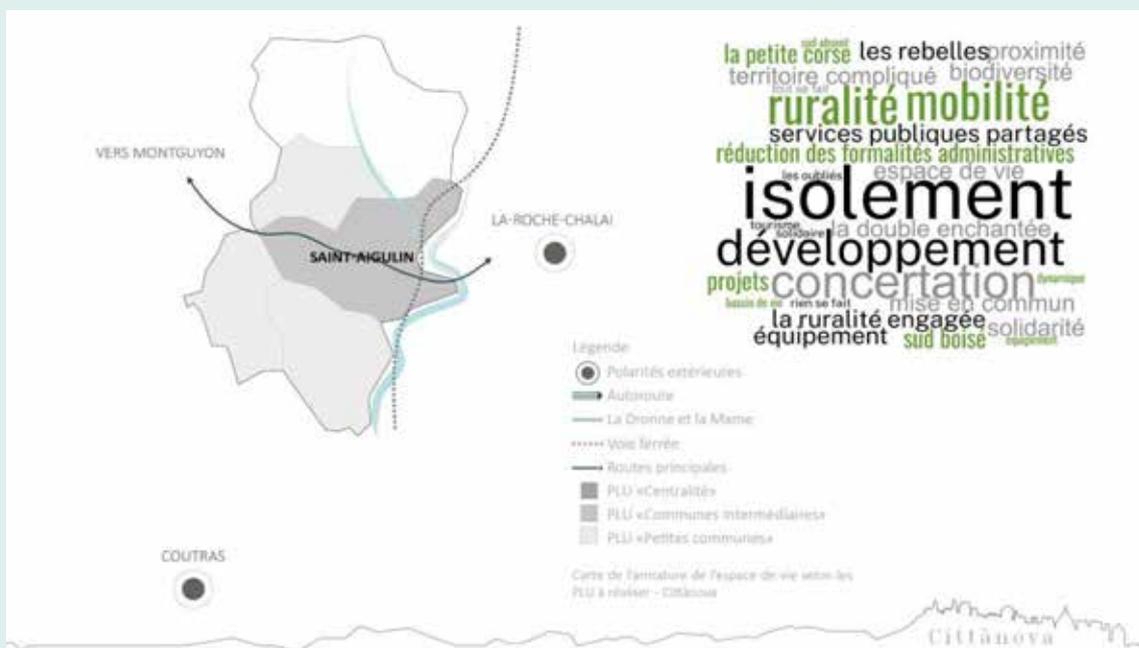
Un travail prospectif permettra de se projeter dans une action de transformation du territoire à partir de l'expression de ses besoins et des enjeux identifiés à travers notamment le plan guide réalisé à l'échelle de notre commune (fiches actions).

3 phases guideront cette phase de diagnostic qui a démarré début mars :

- Phase 1 : Lancement
- Phase 2 : Investigation par espace de vie
- Phase 3 : Restitution

Des ateliers à destination des élus seront organisés et des réunions publiques à destination de l'ensemble de la population seront menées au titre de cette phase de diagnostic pour lesquelles nous vous communiquerons les dates correspondantes à notre espace de vie.

Parce que l'avenir de notre commune dépend aussi des regards que nous serons en mesure de croiser, nous espérons vous retrouver nombreux lors de ces temps d'échange.



## URBANISME

# Demande d'autorisation d'urbanisme en ligne



HAUTE  
SAINTONGE

## Déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne

*Une solution qui bénéficie à toutes et tous.*

Simple et gratuite, la dématérialisation de votre dossier est possible depuis le site web :

<https://webads.haute-saintonge.org/NetADS/sve/CCHS17>

**Je me connecte avec FranceConnect**

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

**Je me connecte avec mon compte**

Identifiant

Mot de passe

[Se connecter](#)

- 1 Connectez-vous avec votre compte **FranceConnect** ou en créant un compte.
- 2 NetSVE\* vous guide dans la saisie de votre demande (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager...).
- 3 Déposez vos pièces numérisées (plan de situation, plan de masse, coupes, notice etc...)
- 4 A la fin de la saisie, enregistrez vos justificatifs de dépôt de votre demande : l'accusé électronique d'enregistrement et le Cerfa pré-rempli.
- 5 La mairie est notifiée du dépôt en ligne de votre dossier. Elle le vérifie, le numérote et l'enregistre. Vous recevez un accusé de réception électronique stipulant le n° du dossier et le début de délai d'instruction.
- 6 Suivez l'avancement de votre dossier à tout moment sur NetSVE.



Dépôt / Réception



Notification



Complétude



Suivi

En ligne

Les  du guichet numérique

NetSVE

## NOUVEAU COMMERCE

## Ô Snack'y s'est installé sur votre commune



Né de la motivation et la volonté de deux frères Dali et Belhassen, ce nouveau commerce a pour ligne de conduite la qualité le sourire et en faire un lieu de convivialité pour tout âge.

Ce restaurant de type rapide aura divers produits pour vous restaurer sur place ou à emporter et même en livraison. Tacos / Kebab / assiette hamburger / panini... avec une mise en place progressive d'un service à la commande pour couscous / tagine / paëlla etc.

**Nos horaires du lundi au samedi de 11h30 à 14h30 et de 17h30 à 22h**  
Le dimanche de 17h30 à 22h.

 **Ô SNACK 'Y**  
77 rue Victor Hugo - 17360 ST AIGULIN  
05.46.49.11.37 ou 07.80.46.81.91



**C'est sous un temps incertain mais finalement clément qu'a eu lieu notre traditionnel Carnaval. En partenariat avec nos voisins de La Roche-Chalais, le défilé était composé de la Banda « Les Lézards », des enfants des écoles maternelle et élémentaire, des majorettes de Saint-Aigulin, et de pas moins de sept chars.**

Deux ont été loués puis décorés par l'Inter-Association, les autres ont été entièrement fabriqués par les clubs de football de Saint-Aigulin et la Roche-Chalais, l'Amicale Laique, les parents d'élèves ainsi que l'ASA.

C'est donc à 9h15 que ce long cortège a quitté la cour de l'école élémentaire pour défiler pendant 1h30 dans les rues de Saint-Aigulin. La foule ainsi que l'ambiance étaient au rendez-vous !

Après une pause sur la place de la Victoire où chacun a pu admirer plusieurs chorégraphies des majorettes, l'ensemble des personnes présentes est retourné dans la cour de l'école afin d'assister à différentes prestations. Tout d'abord, les élèves de l'école maternelle ont allié chant et danse dans de jolies rondes rythmées, accompagnés de deux enseignantes, une ATSEM et un AESH. Les élèves de l'école élémentaire, entourés de leurs enseignants, AESH et Services Civiques, ont ensuite réalisé deux chants ainsi qu'un flashmob qui a été repris par les parents d'élèves et les plus courageux des spectateurs. Enfin, les majorettes ont partagé une nouvelle démonstration, toujours parfaitement réalisée. L'ensemble de ces représentations a été largement applaudi par un public

ravi.

Il était ensuite temps d'annoncer les résultats du concours du meilleur déguisement. Les lauréats, cinq enfants ainsi que les trois familles, ont gagné des bons d'achats dans un magasin de jouets ainsi que des places de Cinéma.

Pour terminer cette belle matinée, comme la tradition l'exige, Sa Majesté Carnaval a été brûlé, puis un apéritif a été offert par l'Inter-Association à l'ensemble des personnes présentes.

Après une courte pause méridienne, les chars et les participants se sont rendus à La Roche-Chalais pour défiler dans les rues de nos chers voisins. Une fois le parcours réalisé et Pétassou brûlé, un goûter ainsi qu'un spectacle ont été offerts à tous par la municipalité de La Roche-Chalais.

Cette journée était une première pour le nouveau bureau de l'Inter-Association, et nous sommes très fiers qu'elle ait été une franche réussite. Nous tenons à remercier nos amis de La Roche-Chalais pour ce beau partenariat, ainsi que tous les bénévoles des diverses associations qui ont œuvré à faire de cette journée un superbe souvenir. Merci donc à toutes les petites mains qui n'ont pas compté leur temps, aux services techniques, aux deux municipalités, aux enseignants, aux parents d'élèves, aux enfants et à toutes les personnes présentes en ce jour de fête.

Le bureau de l'Inter-Association

## L'ENSEMBLE VOCAL DE LA DRONNE

**A l'issue de sa répétition du mardi 24 janvier, l'Ensemble Vocal de la Dronne a tenu son assemblée générale en présence de tous ses choristes et de son chef de chœur.**

Après avoir remercié la municipalité pour son soutien indéfectible et son chef de chœur François Laurent pour sa générosité et sa direction à la fois stricte et bienveillante, les membres de bureau ainsi que tous les choristes ; la présidente a laissé la parole au trésorier qui a exposé le bilan financier avant de procéder à l'élection du tiers sortant.

Ce sont vus confirmés à leur poste :

Véronique JULLIEN : présidente, Charlène RABAULT : vice-présidente, Xavier HALLAIRE : trésorier, Jacques

BEINSE : trésorier adjoint, Jacques JULLIEN : secrétaire, Jean Michel PAVIOT : secrétaire adjoint, Danièle PASQUET : comme membre du conseil d'administration. Dorothee MARIE et Karine FOURCADE ont rejoint le conseil d'administration.

**Les divers projets musicaux ont ensuite été exposés :**

- Dimanche 21 mai : Festival de la Voix à Pons
- Dimanche 11 juin : concert dans l'église de St-Aigulin
- dimanche 17 décembre : concert de Noël dans l'église de Ménesplet

La soirée s'est terminée autour d'une galette de l'amitié.

**L'ensemble vocal de la dronne espere vous retrouver nombreux le dimanche 11 juin !**

## FESTIVITÉS

# Un été festif avec l'Alliance Saint-Aigulinoise !



C'était un coup d'essai, qui en appellera on l'espère bien d'autres. Le Marché de Noël a peine terminé que notre association repartait pour la programmation de la saison 2023.

L'assemblée générale a eu lieu le 3 février. Le bureau est désormais constitué de 20 membres actifs.

Notre première manifestation a été la participation au Carnaval organisé par l'Inter-Association. Le sujet de notre char était « Notre Marché de Noël et le thème de l'hiver ». Superbe ambiance dans les rues de Saint-Aigulin et La Roche-Chalais, animé encore une fois par Benoît, notre animateur préféré.

A ne pas manquer : notre 1<sup>er</sup> super loto qui se déroulera le **samedi 8 avril**.

Deux lotos sont prévus d'ici la fin de l'année, le **samedi 26 août** et **samedi 7 octobre** au foyer municipal.

Nous avons décidé de reprendre **La Foire de Printemps** cette

année. Elle se déroulera le **dimanche 23 avril**, toujours au même endroit, soit le Théâtre de Verdure ainsi qu'à la Guinguette. Ce rendez-vous commercial se veut festif et convivial. De nombreux exposants seront répartis dans **6 univers** : Piscine & Jardin, Habitat & Décoration, Plein air & Loisirs, Arbres fruitiers, plantes diverses, plants & semences, Gastronomie & vins, Shopping & artisanat. **Ouverture des portes à partir de 9h jusqu'à 18h**, l'entrée est gratuite, avec restauration sur place. Retrouvez plus d'informations sur notre page Facebook.

Et pour finir la saison estivale, pour nos fameux **Marchés Nocturnes**, le premier se déroulera le **vendredi 7 juillet** au Théâtre de Verdure. Nous vous retrouverons de nouveau, les **vendredi 21 juillet** et **vendredi 4 août** pour finir en beauté. Musique, danse, animations, stands, buvette et restauration seront présents. Pensez à apporter vos couverts !  
 Nous peu nous allons sortir un **Annuaire des commerçants,**

**artisans, entreprises et professions libérales** de notre commune en format papier et aussi en version numérique sur le site de la mairie. Ensemble, nous devons les soutenir car leur existence contribue au maintien de la vie en milieu rural !

À très bientôt !



## ÉDUCATION

## École élémentaire Jean Ferrat



### En ce début de Printemps, l'école élémentaire fait le plein de projets.

Tout d'abord, les élèves ont eu le plaisir de découvrir un nouveau jeu dans la cour de récréation : le tourniquet. Celui-ci avait été choisi par le conseil des élèves (les délégués de chaque classe) l'an passé.

Le samedi 17 mars, de nombreux élèves ont participé au Carnaval. Accompagnés de tous les enseignants, AESH et Services Civiques, les enfants ont défilé dans les rues de Saint-Aigulin avant de chanter et danser devant un public aussi dense que ravi. Les traditions perdurent et les souvenirs se créent, génération après génération. Merci à l'Inter-Association pour cette belle manifestation.

Les 27 et 31 mars, les élèves de Cycle 2 puis de Cycle 3 ont participé au CROSS inter-écoles. Que ce soit à Saint-Aigulin ou à Saint-Martin-de-Coux, entre 300 et 400 élèves se sont élancés sur un parcours naturel (sentiers de randonnée, forêts, etc.) d'une longueur allant de 500m pour les CP à 1000m pour les CM2. Ces sorties scolaires permettent chaque année de se réunir autour des valeurs universelles du sport. Compétitivité bienveillante et convivialité ont une nouvelle fois été au rendez-vous.



Dans le cadre des programmes d'Histoire, les CM2 de l'école partiront pendant deux jours au Puy du Fou les 24 et 25 avril. Une sortie attendue avec énormément d'impatience.

En période 5, les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 de Mme Trotet et M. Jullien se rendront à la poterie de Parcoul afin de découvrir cet art en mettant « la main à la terre ». La classe de CE2-CM1 de Mme Granger ira quant à elle tous les jours au lac de Montendre, pendant une semaine, afin de découvrir la voile. Les CM1-CM2 de M. Francout et M. Jullien clôtureront leur projet Rugby avec une rencontre inter-écoles.

Nombre de projets sont encore en cours de création : randonnée en pleine nature, journée des arts, fleurissement de l'école en lien avec le conseil des élèves, visite de l'Île Feydeau et de la châtaigneraie de M. et Mme Ménard...

En attendant, nous pouvons d'ores et déjà vous donner rendez-vous le vendredi 30 juin pour la kermesse de l'école. Venez nombreux !

Des idées plein la tête et des sourires plein les cœurs.

*Le Directeur, K. FRANCOUT*

## MATERNELLE



## Portes ouvertes organisées

le samedi 1<sup>er</sup> juillet de 16h à 18h

**ATTENTION LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT AVOIR ÉTÉ RETIRÉ AVANT EN MAIRIE POUR LES ENFANTS NÉS À PARTIR DE 2020.**

**Retour attendu pour le 15 juin.**

## CÉRÉMONIE

## Commémoration du 19 mars



C'est sous un ciel nuageux que la cérémonie de commémoration du traité d'Evian s'est déroulée sur la commune de Boscarnant devant le monument Aux Morts.

La présence parmi les porte-drapeaux de Sapeurs-Pompiers de Saint-Aigulin ainsi que d'anciens combattants a été saluée.

Les trois communes étaient représentées par MM. Pierre Bordes Maire de Boscarnant, Christophe Bonnin, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune de Saint-Aigulin et Chef de Centre des pompiers de la commune et Mme Véronique Jaudeau, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire sur la commune de La Génétouze.

La cérémonie a commencé par la levée des couleurs. Monsieur le Président Jacky Gard a rappelé l'importance du devoir de mémoire afin que les nouvelles générations associent le 19 mars à un jour de souvenir dédié à toutes les victimes de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc.

Monsieur Pierre Bordes est également intervenu pour rappeler que le traité d'Evian a mis un terme à la guerre



d'Algérie et pour manifester sa reconnaissance auprès des anciens combattants de cette guerre.

Il a été procédé au traditionnel dépôt des gerbes devant le monument aux morts, suivi de la sonnerie aux morts, d'une minute de silence et d'un couplet de la Marseillaise.

A l'issue du salut aux porte-drapeaux par le Président et les élus, le chant « des Africains » a clôturé cette cérémonie.

Tous les participants ont été conviés au vin d'honneur offert par la commune et un repas de cohésion a ensuite été servi à la salle de l'ancienne école de Boscarnant.

Le Président, Jacky Gard

**PROCHAINE MANIFESTATION**

Le 08 mai 2023 à Saint-Aigulin « l'Armistice 1945 »

Le 04 juin 2023 à l'Etang Bordat « repas cohésion »

**INFORMATION**

Groupe Facebook : amicale des anciens combattants section Saint-Aigulin »

## FAUNE ET FLORE

## Agir contre le frelon asiatique



La Commune de Saint-Aigulin a renouvelé son contrat avec la société Xtrême pour l'éradication des frelons asiatiques sur son territoire.

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques, qu'il se situe sur le domaine public ou sur votre propriété, n'hésitez pas à contacter Xtrême. L'intervention est gratuite, garantie par le contrat conclu avec la Mairie.



Contact : Xtrême : 06 88 38 43 55

1951 route de St Christophe - LD La Coudre Nord - La Roche-Chalais  
isabelle.florin@sfr.fr

## SOLIDARITÉ

# Les restos du cœur arrivent au service de ceux qui en ont besoin !

La principale mission des Restaurants du Cœur est de venir en aide aux personnes les plus fragiles de notre société.

L'absence de moyen de transport individuel ou collectif, la précarité (coût de l'essence, l'achat et l'entretien du véhicule), rupture de mobilité (géographique, physique, sociale), sentiment de stigmatisation (souci du qu'en dira t'on surtout en milieu rural) sont autant de freins.

La mise en place d'un centre itinérant s'inscrit dans un contexte de raréfaction des services de proximité, des difficultés de mobilité ou encore du vieillissement de la population.

Pour ce faire, la municipalité de Saint-Aigulin a prêté une salle afin d'accueillir toute personne en difficulté. La première rencontre est un moment important qui permet de nouer un dialogue et d'échanger dans la convivialité et sans jugement.

Grâce aux renseignements recueillis, nous identifierons quels sont les autres besoins de la personne accueillie : aide aux départs en vacances, micro-crédit santé...

Pour recevoir l'aide alimentaire sous forme de paniers repas, il faut s'inscrire chaque année et justifier de l'insuffisance de ses ressources.

Le centre itinérant est présent tous les jeudis de 10h à 12h30 à l'adresse suivante :

**Village Vacances (salle de l'accueil)**

Rue Jean Bouin – 17360 SAINT-AIGULIN

Pour s'inscrire :

Sur place, à l'adresse ci-dessus.

Par téléphone au **07 66 53 30 17**

Par mail :

**ad17.montlieuitinerant@restosducoeur.org**



## NOUVELLE ACTIVITÉ

## La Ferme du Petit Mondain

Laurence et Mathieu ODOT sont arrivés à Saint-Aigulin en juin 2021 afin de concrétiser leur projet de création d'un élevage de poulets de chair Bio en plein air, sur un parcours agroforestier d'environ 4 hectares.

Mathieu, travaillant dans le milieu viticole depuis plus de 15 ans, a toujours été attiré par l'élevage tout en étant contre les pratiques intensives. Tous deux sont convaincus qu'il faut réduire notre consommation de viande mais en mangeant des produits de qualité. Consommer moins mais mieux. Leur production est vendue en circuits courts. Vous pouvez les trouver directement sur leur ferme le vendredi après-midi, chez des commerçants locaux et sur les marchés de Chalais le lundi et Bordeaux, quais des Chartrons le dimanche. Leur objectif est de proposer à leurs clients, dans un futur proche, les œufs de la ferme, mais également de mettre en place un élevage de porc noir bio en plein air.



Contact : Mathieu ODOT  
La Ferme du Petit Mondain  
9 ch. du Petit Mondain  
17360 Saint-Aigulin  
Tél : 06 31 18 51 59

Facebook : la ferme du petit mondain

### ENVIRONNEMENT



# Le débroussaillage, une obligation qui vous protège

## Votre propriété est à proximité d'un espace boisé ?

Vous êtes concerné par le débroussaillage. De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention. L'une des mesures obligatoires est le débroussaillage dont les dispositions sont définies par le code forestier et les règlements préfectoraux de la protection de la forêt contre l'incendie.

## Qu'est-ce que le débroussaillage ?

Le débroussaillage consiste à réduire la densité de végétation autour de sa maison pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal.

Attention débroussailler n'est pas défricher !

## Pourquoi débroussailler ?

- Eviter les dépôts de feu et leur propagation depuis ou vers les propriétés situées en forêt ou à proximité.
- Réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments.
- Faciliter la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

## Où débroussailler ?

Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- 50 m aux abords des constructions
- 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

## Qui doit débroussailler ?

Celui qui occupe les lieux. Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque, c'est-à-dire à tout propriétaire ou ayant droit (locataire), de construction, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt. En zone urbaine, la totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée.

## Quand débroussailler ?

La période la plus appropriée est juste avant la reprise de végétation, durant les mois de février et mars, et lorsque le niveau de vigilance est de faible à moyen. Cette opération doit être renouvelée au moins une fois par an et adaptée selon la croissance des végétaux.

## Contrôle et sanction

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

- donner lieu à une amende allant jusqu'à 30€ par m<sup>2</sup> (Art. L. 134-2 du code forestier)
- engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000€ en cas de sinistre (art L. 122-8 du code des assurances)

**Je ne brûle pas mes déchets verts, c'est interdit !  
Je ne les dépose pas non plus à côté des containers poubelle !**

## 22 LA VIE ASSOCIATIVE

### USAS FOOTBALL CLUB



**Les beaux jours reviennent et bientôt son cortège de réjouissances.**

Avec nos petits footballeurs et footballeuses, nous allons commencer la deuxième partie de nos plateaux sur tout le Sud Saintonge avec la complicité de leurs éducateurs qui les font bien progresser ; Damien F, Yohan B et Richard T. C'est avec beaucoup de plaisir et de dynamisme qu'ils se retrouvent tous les mercredis et les samedis.

**Nos équipes seniors :** l'équipe A se trouve toujours en milieu de tableau et l'équipe B fait une belle

saison et se trouve classée deuxième de son groupe.

C'est avec plaisir que nous vous accueillons les samedis soir au stade pour soutenir nos équipes et partager un moment convivial avec la buvette pour abreuver et nourrir les petites faims.

Le club a participé au défilé du Carnaval avec son char décoré avec l'aide des parents de nos jeunes qui se sont investis tous les mercredis. Nous vous remercions pour avoir partagé ce moment de fête.

### COMITÉ DES FÊTES

**L'assemblée générale du Comité des fêtes de Saint-Aigulin a eu lieu le 13 janvier 2023. L'occasion de procéder à l'élection du nouveau bureau une semaine après le 20 janvier.**

Ont donc été conduits dans de nouvelles fonctions :

Jacky Arnault : Président

Albert Sandré, Lionel Vaillant, Yves Reigner : Vice-Présidents

Jacky Ducourtioux : Trésorier

Brigitte Arnault : Trésorière adjointe

Charlène Rabault - Secrétaire

Marie-Josée Grimaud - Secrétaire adjointe :

Notre association et son bureau renouvelé est fière de vous présenter le programme de **nos prochaines manifestations :**

**Lotos : samedi 22 avril, samedi 27 mai**

**Fête locale : les 18, 19, 20, 21 mai avec brocante le dimanche.**

**Fête de la musique le 24 juin** avec son traditionnel feu de Saint-Jean organisé en contrebass du Théâtre de Verdure.

**Soirée moules frites le 13 juillet**

**Soirée jambon braisé le 14 août**

**Fête des vendanges le 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre avec brocante le dimanche.**

Le Comité des fêtes compte sur votre plus grande mobilisation pour être à nos côtés lors de ces manifestations.

**Pour toute personne désireuse de nous rejoindre, contactez-nous au 06 22 42 74 76**

Au plaisir de vous retrouver tout au long de cette année 2023 !

### TENNIS CLUB

**Zoom sur le championnat de printemps par équipe « senior » « qui débutera le dimanche 2 avril 2023**

**Deux équipes engagées :**

Une équipe Dames en départemental et une équipe Messieurs division régionale

Du côté de nos RDV festifs, retrouvez-nous aux lotos du club organisé au foyer municipal à partir de 20h30 : **Samedi 3 juin, Samedi 19 Août et le Samedi 09 septembre 2023**

Du 1<sup>er</sup> au 14 juillet, se tiendra le tournoi de tennis « **Homologation FFT** »

Participation des JEUNES au tournoi à partir de 13 ans (NC\* à 4/6)

Du 1<sup>er</sup> au 09 juillet - NOUVEAUTE : **tournoi JEUNES de 11/12 ans** - Filles et Garçons : (NC\* à 30/1 inclus)

Venez retrouver et encourager les joueurs et joueuses de notre club.  
L'entrée est gratuite !

Le président, Albert Sandré

\*NC : Non classé

### CLUB DE L'AMITIÉ ET DU SOURIRE

#### Histoire et souvenirs du Club

D'après les archives en notre possession, l'origine officielle de notre Club remonterait au mois de novembre 1977, date à laquelle ont été élaborés les premiers statuts de notre association.

Depuis lors, 7 Présidents ont eu l'honneur de vous ouvrir la porte du club pour notre plus grand plaisir !

Cette association a été imaginée dans le but de créer du lien : qu'il soit social, amical, de réconfort, de divertissement ou de soutien, le lien s'est fait autour de différents rendez-vous tous aussi conviviaux que festifs.

Pour celles et ceux qui souhaiteraient nous retrouver, nous vous invitons à nous rejoindre à l'occasion du traditionnel repas mensuel organisé dans notre local (Place Jules ferry) le 1er jeudi du mois.

En dehors de ce RDV gourmand, nous vous proposons - les autres jeudis du mois - des rencontres organisées autour des jeux et d'un petit goûter.

N'hésitez pas à franchir la porte de notre Club de l'Amitié et du sourire !

Nous sommes déjà impatients de vous y accueillir pour passer un bon moment ensemble.

**Pour tous renseignements :**  
**Mme DUBUT Raymonde, présidente**  
**au 06 86 95 64 02**

### ART, CULTURE ET LOISIRS



**L'association ACL présente le Dimanche 14 mai 2023 en l'église de Saint-Aigulin, à 15h30 La chorale Au Chœur du Lary de Montlieu la Garde qui donnera un concert de printemps.**

Le programme, chants du monde et musiques de films, enchantera un public qui n'attend que joie et émotion.

Le chef de chœur, talentueux pianiste, est accompagné de différents instruments (tambourin, maracas, jumbé, etc....).

En première partie, vous voyagerez à travers les cultures du monde entier : de l'Europe aux États-Unis, de l'Afrique du sud à la Nouvelle Zélande...

En deuxième partie, vous serez plongés dans les grands classiques du cinéma : un homme et une femme, Il était une fois dans l'ouest, La la land, etc...

Venez nombreux !

**Entrée : 10 € / adulte, gratuite - de 15 ans**

**Renseignements :**

**Présidente de la chorale : 06.85.93.91.38**

**Présidente de l'association A.C.L :**  
**06.83.05.91.48**



### SAINT-AIGULIN KARATE CLUB



**La saison continue au SAKC avec de nombreuses activités et temps d'échanges. Nous développons et partageons nos cours avec de nombreux sportifs.**

Dans le cadre de notre **association nationale de karaté d'Okinawa**, nous avons participé le samedi 14 et dimanche 15 janvier à un stage karaté adulte tous grades, organisé par nos collègues de Montguyon.

Le 18 et 19 février, le club de Saint Germain de Lusignan a organisé un stage avec Senseï Luis Nunes 8ième DAN IOGKF.

Ces stages nous ont permis d'améliorer nos techniques pour plus de performance et d'efficacité.

La section Body est toujours au complet. La résultante d'un cours toujours animé avec des enseignants diplômés, permet d'avoir une excellente assiduité des adhérents. Afin de répondre à la demande croissante, la section anime 2 soirées par semaine.

Les enfants progressent de semaine en semaine, et commencent la préparation de leur passage de grade.

Nous remercions la population saint-aigulinoise de s'être déplacée en masse lors de l'organisation de notre loto.

**Dates à retenir pour cette fin de saison 2022/2023 :**

Stage Club : Gif Sur Yvette - 06-07 Mai 2023

Stage Ceinture Marron : Montguyon - 10-11 Juin 2023

**Stage National d'été 2023 - St Aigulin - Du 21 au 23 Juillet 2023**

**Renseignements :**

**Toutes les informations et les horaires sur le Site Internet : <http://staigulin.karate.free.fr> ou par téléphone: 06 51 84 83 40 en soirée.**

A bientôt.

### AOSA

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Jeudi 26 janvier, à 20h, s'est tenue l'A.G de l'AOSA au sein de la salle Jules Ferry à Saint-Aigulin mise à disposition pour l'occasion. A l'exception des membres qui avaient adressé leur pouvoir, l'assemblée était assez fournie après deux années sans rencontre pour cause de covid.

Hugues Legendre a présenté le bilan des activités de 2022 après avoir rappelé que deux concerts avaient été organisés.

Environ quatre-vingts participants ont participé au premier concert d'orgue et de trompette orchestré par Uriel Valadeau et Pierre Barusseau organisé le dimanche 3 avril. Pour le second organisé le 18 décembre (jour de la finale de la coupe du monde de football) et orchestré par Philippe Bezkorowajny, une trentaine de personnes se sont déplacées. Le récital a été suivi d'une belle collation offerte à la salle Saint-Fort.

Par ailleurs, à noter qu'une publication de la fondation du Crédit Agricole, a consacré deux pages à notre association et à son orgue.

Le bilan financier de notre association a été présenté par Véronique Jullien. Les concerts n'ont pas permis de réaliser des bénéfices attendus mais ils nous permettent d'assurer l'entretien de l'orgue et de promouvoir la connaissance de cet instrument.

L'association a perçu les cotisations de ses adhérents, qui restent fixées à 10€. Le solde de la caisse reste positif avec 3 866 € à notre actif.

Du côté des projets portés par notre association, le bureau va renouveler sa demande de subvention auprès de la Mairie, et portera en parallèle des actions ayant vocation à générer des recettes, le bureau va renouveler sa demande de subvention auprès de la mairie.

Un concert est prévu en liaison avec la nouvelle chorale « l'ensemble vocal de la Dronne » pour le dimanche 11 juin 2023. Le bureau a également décidé de contacter C. Grainger pour un nouveau concert planifié idéalement en novembre ou décembre.

Concernant la vie de notre association, il a été procédé au renouvellement du bureau qui a été reconduit.

**Il est ainsi constitué de :**

- Hugues Legendre en tant que Président et Michel Legendre : Vice-Président
- Véronique Jullien : Trésorier et Hélène Legendre, adjointe
- Anne-Marie Chatain : Secrétaire et Marie-France Legendre, adjointe

La séance a été levée après avoir épuisé l'ordre du jour.

Anne-Marie Chatain – Secrétaire.

### ARHSA

L'Assemblée générale s'est déroulée le 16 février à 16h30 dans la salle Jules Ferry au cours de laquelle le rapport moral a été énoncé par Nicole Laidet – Présidente.

Un hommage à Patrick Lapp, vice-président décédé en juin 2022, a été rendu.

Malgré la crise du Covid, notre association a maintenu un programme de sorties, en 2020, 2021 et 2022 avec deux sorties organisées respectivement le 23 juin en voitures particulières à Nontron et Brantôme et le 16 septembre en bus à Hautefort à l'occasion des journées du patrimoine. Une attention particulière est adressée aux 22 adhérents qui ont à cœur de faire vivre notre association avec un message de bienvenue adressé aux nouveaux adhérents, qui nous permettent de faire perdurer notre action par le lien au patrimoine.

Denis Cusintino en tant que trésorier a présenté **les résultats financiers**. L'occasion de saluer un bilan satisfaisant qui permet de maintenir une adhésion à 10 € par personne. Un dossier de demande de subvention a pour autant été adressé à la mairie en temps utile.

**Deux membres du bureau ont été remplacés :** Madame Cottenet a accepté le poste de vice-présidente, et Madame Renaudon celui de secrétaire adjointe. Des remerciements leur ont été adressés.

Cette stabilité d'équipe permet d'aborder avec sérénité la suite des activités menées par l'ARSHA tout en commençant à réfléchir à la succession de Madame Laidet qui l'a demandé expressément.

**Du côté des projets de sorties proposées sur l'année 2023 :**



- Une visite de la châtaigneraie de l'île Feydeau (date et conditions à définir).
- **Le mercredi 3 mai** : sur une demie-journée, visite guidée en véhicules particuliers de la **ville de Libourne**.
- **Le mardi 27 juin** : sur une journée entière, découverte guidée en bus de la ville de Royan à travers les époques : les monuments emblématiques des années 50 ( le marché, l'église Notre-Dame, le palais des congrès). Après le repas, découverte commentée du musée.
- Pour les journées du patrimoine en septembre : Destination et conditions à définir plus tard..

Cette communication nous permet de rappeler à toutes celles et ceux qui le souhaitent (même les non adhérents) qu'ils seront les bienvenus à la grande sortie annuelle de notre association.

**Par ailleurs, nous prendrons plaisir à répondre à toutes vos questions :**

**Alors n'hésitez pas, contactez-nous !**

**Nicole Laidet - 05 46 04 05 68**

**Anne-Marie Chatain : [annemarie.chatain@sfr.fr](mailto:annemarie.chatain@sfr.fr)**

### AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE SAINT-AIGULIN

C'est sous un ciel couvert que nous avons eu le plaisir d'accueillir nos Anciens Sapeurs-Pompiers de



Haute-Saintonge qui célébraient le 30<sup>ème</sup> anniversaire de leur Amicale. Ils ont pu effectuer leur Assemblée Générale au théâtre « Tony Poncet » accompagnés de madame le Maire Brigitte Quantin.

Celle-ci a été suivie d'une cérémonie riche en émotion, devant le Monument aux Morts.

A bientôt nos anciens !

*Très amicalement*

*L'ensemble du Centre de Secours*

**\*Les Sapeurs Pompiers de Saint-Aigulin tiennent à remercier très chaleureusement l'ensemble de la population pour sa solidarité apportée lors de notre passage pour nos calendriers ainsi que tous les annonceurs qui nous ont permis de contribuer à la réalisation de notre calendrier. Merci beaucoup.**

*Très amicalement*

*L'ensemble du Centre de Secours*

**ADMINISTRATION**● **ADMR SAINT-AIGULIN**

Mme Élodie TAILHADE - 58 rue Victor Hugo  
 Permanence à Saint-Aigulin : **05.46.70.09.97**  
 Lundi et vendredi de 14h à 16h30  
 Permanence à St-Martin d'Ary : **05.46.04.45.97**  
 Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
 Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

● **ASSEDIC**

[www.assedic.fr](http://www.assedic.fr) et le **3949**

● **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)**

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30  
 Point Internet : Visio accueil  
 Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi  
 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

● **CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES**

26 avenue Foch - 17500 JONZAC  
**05.46.48.00.05**  
 t017029@dgfip.finances.gouv.fr

● **CONCILIATEUR**

Monsieur François HERNANDEZ  
 Permanence tous les 2<sup>e</sup> mercredi de chaque  
 mois entre 9h et 12h à Montguyon.  
 Prendre RDV à la MSAP : **05.46.04.01.45**

● **MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE**

Votre conseillère : Mélanie AUDUREAU  
**05 46 49 01 79 / 06 07 78 89 86**  
 Courriel : [maudureau.ml@haute-saintonge.org](mailto:maudureau.ml@haute-saintonge.org)  
 ou [contact.ml@haute-saintonge.org](mailto:contact.ml@haute-saintonge.org)  
 Pour prendre rendez-vous :  
 Siège à Jonzac : **05 46 48 58 10**  
 ou Antenne de Montguyon : **05 46 86 47 07**

● **M.F.S****(Maison France Services) :**

Permanences : CPAM - Pôle Emploi  
 CAF - Mission locale - MSA  
 Permanence des finances publiques :  
 le lundi matin de 9h à 12h sur RDV

● **MAISON DES SERVICES :**

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h à  
 12h30 et 14h à 17h30  
 Mercredi 9h à 12h30 et 13h30 à 17h  
 Samedi 9h à 12h30

● **SÉCURITÉ SOCIALE :**• **C.P.A.M.**

4 rue René Cassin, 17114 Saintes  
 Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

• **MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE**

Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**

● **SERVICE SOCIAL**

Permanence sur Saint-Aigulin  
 SUR RDV UNIQUEMENT au **05.46.49.27.77**

● **V.I.E.**

Antenne de Saint-Aigulin :  
 58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**  
 Conseillère en insertion : Marie-France GUENON  
 Antenne de Montguyon :  
 32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

**VIE PRATIQUE**● **CABINET DENTAIRE**

Mme DIBY Antoinette - 2 place Jules Ferry  
**05.46.48.37.67**

● **CABINETS INFIRMIERS**

MM. CUSINTINO Thierry et DUBUC Jean-Marie  
 44 avenue de Saintonge **05.46.48.06.58**  
 Soins au cabinet sur rendez-vous  
 Mme BONDU Angélique et CAILLAU Solène  
 2 place Jules Ferry **06.31.18.88.15**  
 Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

● **CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE**

Mme JULLIEN Véronique et Mme DENOUVION Léa  
 Maison de Santé Pluridisciplinaire  
 Place de Verdun  
**05.46.04.88.25** - sur rendez-vous

● **CABINET MÉDICAL**

Docteurs BILLET Christelle et PETTES Sandrine  
**05.46.04.88.11**  
 Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun  
 Docteur BOUMAZZOUGH Abdelaziz  
**06.23.14.12.65**

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun

● **MÉDECINS DE GARDE**

**05.46.27.55.20**  
 En cas d'urgence seulement, faites le **15**

● **KINÉSITHÉRAPIE**

Mlle SZÁNTÓ Andrée  
 Clémence BRIERE  
 3 rue Victor Hugo **05.46.04.80.29**

● **OSTÉOPATHIE / OSTÉOPATHE**

Mlle SZÁNTÓ Andrée  
 3 rue Victor Hugo **06.45.76.59.18**

● **POMPES FUNÈBRES**

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**  
 QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

● **PUÉRICULTRICE**

Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**

● **SANTÉ À DOMICILE**

Service de Soins à Domicile  
 17270 Saint-Martin-d'Ary :  
**05.46.04.52.26**

● **SECOURS CATHOLIQUE**

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h  
 et le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 9h à 12h  
 Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

● **SOPHROLOGUE**

Mme HUOT Delphine  
**06.62.26.33.38**

● **TAXI - AMBULANCE**

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.  
 Gérant BONDU Patrick **05.46.04.80.36**

● **TAXI**

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS  
**05.46.04.83.17** ou **06.70.12.84.65**

● **VÉTÉRINAIRES**

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge  
 Docteurs COENEN Katrien, DE WEER Koen  
 et MASSONI Sabrina  
**05.46.04.83.66**

**NUMEROS UTILES**● **GENDARMERIE**

Montguyon : **05.46.04.10.13**  
 Saint-Aigulin : **05.46.04.80.03**

● **LA POSTE**

Du lundi au Vendredi de 9h à 12h  
 et de 13h45 à 16h30 (le jeudi à 16h15)  
 Le samedi de 9h à 12h  
 Heure limite de départ de courrier 15h  
 Tél : **3631**

● **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Mme Catherine QUEILLE  
 Permanence 2<sup>e</sup> mardi du mois à Montguyon  
 de 8h30 à 12h - RDV à prendre en mairie  
 au **05.46.86.47.17**  
 et à Montendre de 13h30 à 17h  
 RDV à prendre en mairie au **05.46.49.20.84**

● **POMPIERS**

Faites le **18**. - Portable le **112**

● **S.O.S. Essaims**

• Léger Destruction  
 Montguyon - **06.60.05.71.03**  
 • Claude Gombaud Le Fieu - **06.09.79.01.90**

● **DÉRATISATION**

Ets D.C.G. - La Roche-Chalais  
 Tél. : **05.53.91.46.09**

● **DÉCHETTERIE**

Du mercredi au samedi  
 De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
 Tél : **05.46.70.43.64**

**PHARMACIES****PHARMACIE FORT**

74 rue Victor Hugo - 17360 Saint-Aigulin  
 Tél : **05.46.04.80.32**

**PHARMACIE LEVRAUD Guillien**

1 place de la Mairie - 17270 Montguyon  
 Tél : **05.46.04.10.06**

**PHARMACIE BONICHON**

Av. d'Aquitaine - 24490 La Roche-Chalais  
 Tél : **05.53.91.42.47**

**PHARMACIE DES REMPARTS**

6 place Pasteur - 24410 Saint-Aulaye  
 Tél : **05.53.90.42.08**

**PHARMACIE AMAROT**

Le Bourg - 17270 Cercoux  
 Tél : **05.46.04.71.28**

**PHARMACIES DE GARDE :**

**www.3237.fr**  
 Gratuit



COMMUNE DE  
SAINT-AIGULIN

## AGENDA

Les dates ci-dessus, programmées annuellement, peuvent être modifiées ou annulées par les associations concernées.

### AVRIL

**Samedi 01** : Loto de l'école Jean Ferrat  
au Foyer municipal

**Dimanche 02** : 26<sup>e</sup> Bourse d'échanges VW  
au Gymnase Guy Epaud  
à partir de 9h (Hotflows)

**Dimanche 02** : Théâtre «Dans la loge de  
Cyrano» avec Patrick Guichard  
au Théâtre Tony Poncet à 15h (A.C.L)

**Samedi 08** : Loto de l'A.S.A  
au Foyer municipal

**Dimanche 09** : Course Guy Epaud  
autour de la commune

**Samedi 15** : Loto des Pompiers  
au Foyer municipal

**Samedi 22** : Concert  
Chebalôm et Okali  
au Kayak à 21h - 7€ (A.M.S.A)

**Samedi 22** : Loto du Comité des fêtes  
au Foyer municipal

**Samedi 29** : Loto du Collège  
au Foyer municipal

### MAI

**Samedi 06** : Loto des Majorettes  
au Foyer municipal

**Samedi 13** : Loto du Football  
au Foyer municipal

**Dimanche 14** : Concert chorale  
Au cœur du Lary  
Église Saint-Fort - 15h30

**Lundi 22** : Don du Sang  
au Foyer municipal

**Samedi 27** : Loto du Comité des fêtes  
au Foyer municipal

**Du 18 au 21** : Fête du Printemps  
Le Bourg – Brocante le dimanche

### JUIN

**Samedi 03** : Loto du Tennis  
au Foyer municipal

**Samedi 10** : Tour du Canton (cyclisme)  
autour de la commune

**Dimanche 14** : Concert chorale  
L'ensemble vocale de la Dronne  
Église Saint-Fort - 15h30

**Samedi 17** : Loto inter-associations  
au Foyer municipal

**Vendredi 23** : Kermesse Maternelle  
au Foyer municipal

**Samedi 24** : Fête de la Musique  
au Théâtre de Verduze

**Vendredi 30** : Kermesse École Jean Ferrat  
au Foyer municipal

### JUILLET

**Samedi 01** : Portes ouvertes Maternelle  
de 16h à 18h  
Loto de la Maternelle  
au Foyer municipal

**Vendredi 07** : Marché nocturne  
au Théâtre de Verduze – à partir de 18h

**Samedi 08** : Passage du Tour de France  
à La Roche-Chalais + Marché nocturne  
à la terrasse

**Samedi 08** : Loto de la Chasse  
au Foyer municipal

**Samedi 6** : Le Fouilloux (18h30)

**Samedi 20** : La Barde (18h30)

### JUIN

**Samedi 3** : St-Martin-de-Coux (18h30)

**Samedi 17** : St-Martin-de-Coux (18h30)

### JUILLET

**Samedi 1** : Le Fouilloux (18h30)

Tél. : **05.46.04.80.50**

Mail : [paroisse.saintaigulin@orange.fr](mailto:paroisse.saintaigulin@orange.fr)

Blog : [paroissesaintaigulin.e-monsite.com](http://paroissesaintaigulin.e-monsite.com)



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

OUISTE Céleste Marcelle  
née le 08 janvier 2023

### MARIAGES

Néant

### DÉCÈS

DELMAS Daniel André  
décédé le 1<sup>er</sup> janvier 2023  
à l'âge de 70 ans

LEMAIRE Claudette Jeannine  
épouse AVRAIN  
décédée le 1<sup>er</sup> janvier 2023  
à l'âge de 69 ans

CLAUZADE Florent  
décédé le 06 février 2023  
à l'âge de 41 ans

RENARD Ginette Odile  
épouse ANNES  
décédée le 10 février 2023  
à l'âge de 72 ans

GRARD Etienne Albert Raymond  
décédé le 26 février 2023  
à l'âge de 59 ans



Retrouvez toutes  
les informations et  
alertes de la mairie  
sur **PanneauPocket**

## MESSES

Tous les dimanches et fêtes de l'année,  
messe à 10h30 à Saint-Aigulin

### AVRIL

**Samedi 8** : Saint-Aigulin :  
Vigile Pascale (21h)

**Dimanche 9** : Saint-Aigulin :  
messe de Pâques (10h30)

**Samedi 15** : St-Martin-de-Coux (18h30)

### MAI



# foire de Printemps

& de l'Artisanat

## saint-aigulin (17)

**DIMANCHE**  
**23 AVRIL 2023**

PISCINE  
& JARDIN

HABITAT &  
DÉCORATION

PLEIN AIR  
& LOISIRS

ARBRES FRUITIERS, PLANTES DIVERSES,  
PLANTS & SEMENCES

GASTRONOMIE  
& VINS

SHOPPING  
& ARTISANAT

OUVERT DE 9H À 18H

ENTRÉE LIBRE

BUVETTE & RESTAURATION SUR PLACE  
ANIMATIONS TOUTE LA JOURNÉE

Infos : 06 12 73 00 81



SUIVEZ-NOUS !

